



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

Contribution CREPAN concertation publique extension STEP du Nouveau Monde

Claudine Joly, 15.11.20

En préambule, je vous remercie pour la mise en place de cette concertation en amont de la définition du projet et de l'enquête publique. Le sujet est bien sûr difficile, le grand public préférant de façon très générale ne pas en entendre parler et acceptant de moins en moins les nuisances même si l'origine de ces nuisances est directement liée au fonctionnement naturel de leurs propres personnes.

Dans la nature, les déjections des animaux constituent en pratique une source de nourriture pour certains et plus généralement un apport de matières intéressantes (MO, azote, P, ...) pour le sol. Le sujet est devenu complexe pour les déjections humaines d'une part du fait de leur concentration sur certains sites avec le développement des agglomérations urbaines et surtout du fait de leur pollution constante par divers éléments : métaux lourds, plastiques, médicaments (en particulier à action hormonale), agents infectieux, ..

Les terres agricoles, en particulier en grandes cultures comme c'est le cas autour de Caen, ont grand besoin d'amendements, il serait donc regrettable de perdre cette valeur d'amendement, mais on ne peut pas non plus polluer à grande échelle les terres agricoles, dilemme difficile qui va peut-être trouver sa réponse dans les textes réglementaires prévus pour début juillet 2021. Je redis qu'il est vraiment difficile voire prématuré (quelles que soient les contraintes) de se prononcer pour un scénario ou un autre sans savoir quelle sera cette réglementation ni même connaître l'avis de l'ANSES prévu pour cette fin d'année.

J'ai bien entendu que vous prévoyez de toute façon un temps d'adaptation pour l'application d'une réglementation trop rigoureuse qui interdirait totalement les épandages mais le projet présenté est un projet à long cours (horizon 2045) et dans cette optique, vous avez dit vous-mêmes que la réglementation ne pourra que se resserrer donc tout ce qui prévoit de l'épandage, que ce soit de boues ou de digestats risque de se trouver rayé des scénarii possibles. Plusieurs scénarii prévoient des épandages ou compostage jusqu'en 2035, date de la possibilité de construire un 3^{ème} four à l'UVE de Colombelles, même si un délai est accordé pour que les stations s'adaptent après le 1^{er} juillet 2021, le délai prévu dans ces cas là de près de 14 ans me paraît trop important avec risque de refus dans le délai des épandages sur les terres agricoles par les exploitants qui vont s'appuyer sur cette nouvelle réglementation. On a entendu une grande réticence des agriculteurs présents lors de la visio pour accueillir ces épandages (demande de garantie assurantielle ? infaisable vu les surfaces concernées, responsabilité éventuelle des élus décisionnaires par rapport à la pollution irréversible de certaines terres ?), la position publiée par la Chambre d'Agriculture, évidemment en faveur de la méthanisation, n'engage en rien les agriculteurs du territoire pour l'acceptation des boues ou digestats issus de la STEP.

Si l'on s'appuie sur cette base, le choix devient très restreint, limité aux différentes méthodes d'incinération, sur site ou ailleurs, on retiendra forcément la méthode avec le meilleur bilan carbone (scénario 6) en essayant d'améliorer encore ce bilan au travers de l'amélioration du bilan de la méthanisation (récupération, gestion en plus du CH4 du CO2 et éventuellement H2, voir proposition de monsieur Bazin, monsieur Chategnier évoquait aussi dans la conversation écrite le site de Machecoul où

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



cela serait pratiqué), récupération maximale de chaleur fatale, mise en place de panneaux photovoltaïques (au dessus des bâtiments existants ?), autre ?

Cette solution a l'avantage de régler tous les problèmes d'acceptabilité des boues ou digestats (validation sans réserve par tous de la méthanisation s'il n'y a pas retour au sol), plates forme de compostage et autres zones de stockage onéreuses et à durée limitée, elle a l'inconvénient de faire perdre les amendements de sol mais le compostage, éventuellement mieux accepté par les agriculteurs suite méthanisation, augmente leur volume donc le coût de manutention. De plus la concurrence sur les déchets verts est une réalité croissante : utilisation en compost directement sur les sols agricoles ou dans les méthaniseurs, quelle maîtrise par rapport à ces déchets verts ? A priori aucune, de plus la solution de compostage à grande échelle avec création d'une plate forme paraît à la fois coûteuse en investissement (plus de 33 M euros / 35 M euros de l'incinération), incertaine en fonctionnement et avec des problèmes d'acceptabilité forts au moins sur le site de Billy (il existe déjà des plaintes / odeurs de la plate forme de compostage existante).

L'acceptabilité de l'incinération sur site peut être aussi un problème mais l'installation d'incinération du SYVEDAC relativement proche existe déjà. Malgré toutes les précautions actuelles, les fumées des incinérateurs d'ordures ménagères sont à mon sens probablement plus à risque (je dis bien à risque, je ne dis pas dangereuses car je ne connais pas assez le sujet pour critiquer les mesures prises actuellement) quant aux matières incinérées en particulier à cause de la présence de déchets plastiques non triés actuellement en quantité bien plus importante que dans les résidus de la STEP. Un troisième four semble prévu à l'horizon 2035 alors qu'il nous (CREPAN) semble qu'une politique forte de diminution des OM doit être menée au contraire avec tri élargi : tri et recyclage de tous les composants plastiques, distinction MO putrescibles avec méthaniseur dédié sur site qui apporterait aussi sa part d'énergie pour le fonctionnement de (des) l'incinérateur (s). Cette politique est en route doucement mais à quand une taxation incitative sur les OM non triées ? Les déchetteries existantes débordent, on va en créer une autre énorme, là aussi quelle acceptabilité sans action très forte pour la réduction des ordures ménagères ?

Reste la question de la sécurité avec un méthaniseur prévu avec stockage de gaz sur site coincé entre un site SEVESO pétrolier et éventuellement un incinérateur ? Est-ce réellement envisageable sur le site ou faut-il prévoir la délocalisation de l'incinérateur (possibilité d'associer sur le site de Colombelles en bousculant les délais d'autorisation du 3^{ème} four ?) ? Quant à la situation du méthaniseur telle que présentée, je comprends les arguments qui visent à conserver une possibilité d'extension des bacs mais ne serait-il pas possible de faire glisser le méthaniseur toujours sur le côté des bacs mais le plus loin possible du dépôt pétrolier par précaution ? Sauf si un incinérateur est implanté de l'autre côté bien sûr...

En conclusion, il faut de toute façon réduire très rapidement par une taxe incitative les OM actuelles, créer un autre méthaniseur en utilisant les produits putrescibles issus des ménages pour récupérer plus d'énergie encore destinée à alimenter les fours à combustion, essayer de trouver d'autres sources d'énergie, valoriser au maximum les gaz issus du (des) méthaniseurs (démarche modèle éventuelle très intéressante pour tous les méthaniseurs installés en zone rurale).

Le sujet n'est pas facile, autant régler la question pour de nombreuses années au lieu de rester sur de solutions intermédiaires à la charge des successeurs.



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie

Membre de FNE Normandie

Membre de France Nature Environnement (FNE)

Merci de nous signaler l'avis de l'ANSES quand il sortira.

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org